

Soudan - Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères



Alertes et dernières minutes

ALERTE

Urgence Attentat – Vigilance renforcée pour les ressortissants français à l'étranger

Date de mise en ligne le : 18 mars 2026 Date de mise à jour le : 07 avril 2026

Compte tenu du relèvement, sur l'ensemble du territoire national, de la posture du plan Vigipirate au niveau Urgence attentat, une vigilance renforcée est recommandée à l'ensemble de nos ressortissants résidant ou de passage à l'étranger.

ALERTE

Hausse des cas de rougeole

Date de mise en ligne le : 13 mars 2026

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) alerte sur la hausse des cas de rougeole en Europe et dans le monde, touchant adultes et enfants, avec parfois des formes mortelles.

La vaccination reste essentielle et contribue à éviter la transmission ou la dissémination de la maladie.

Plus d'information sur la fiche pratique "Rougeole".

DERNIÈRE MINUTE

Sécurité maritime en Mer Rouge et dans le détroit de Bab-el-Mandeb

Date de mise en ligne le : 01 octobre 2025 Date de mise à jour le : 04 mars 2026

Compte tenu des menaces visant les bâtiments civils qui passent par le détroit de Bab-el-Mandeb et d'activités militaires en Mer Rouge et dans le nord du Golfe d'Aden, il est instamment recommandé aux navigateurs de plaisance de reporter *sine die* leurs déplacements dans cette zone.

En outre, une recrudescence récente des actes de piraterie le long des côtes de la Somalie a été enregistrée et est susceptible d'affecter les bateaux ayant besoin de faire d'escale dans la région.

En cas de présence dans la zone, il est recommandé de se signaler le plus tôt possible auprès de la cellule de permanence de l'Autorité française dans cette zone maritime : État-major ALINDIEN COMFOR EAU – cellule MICA OI : par téléphone (+971 265 74 265) ou par courriel à alindien-comfor-eau-mica-io.contact.fct@intradef.gouv.fr.

Voir également la fiche Piraterie maritime.

DERNIÈRE MINUTE

Situation sécuritaire au Soudan

Date de mise en ligne le : 04 mars 2026

Des affrontements violents ont éclaté le 15 avril 2023 entre les Forces Armées Soudanaises et les Forces de Soutien Rapides à Khartoum et dans d'autres villes du Soudan. Depuis lors, la situation reste extrêmement volatile et dangereuse.

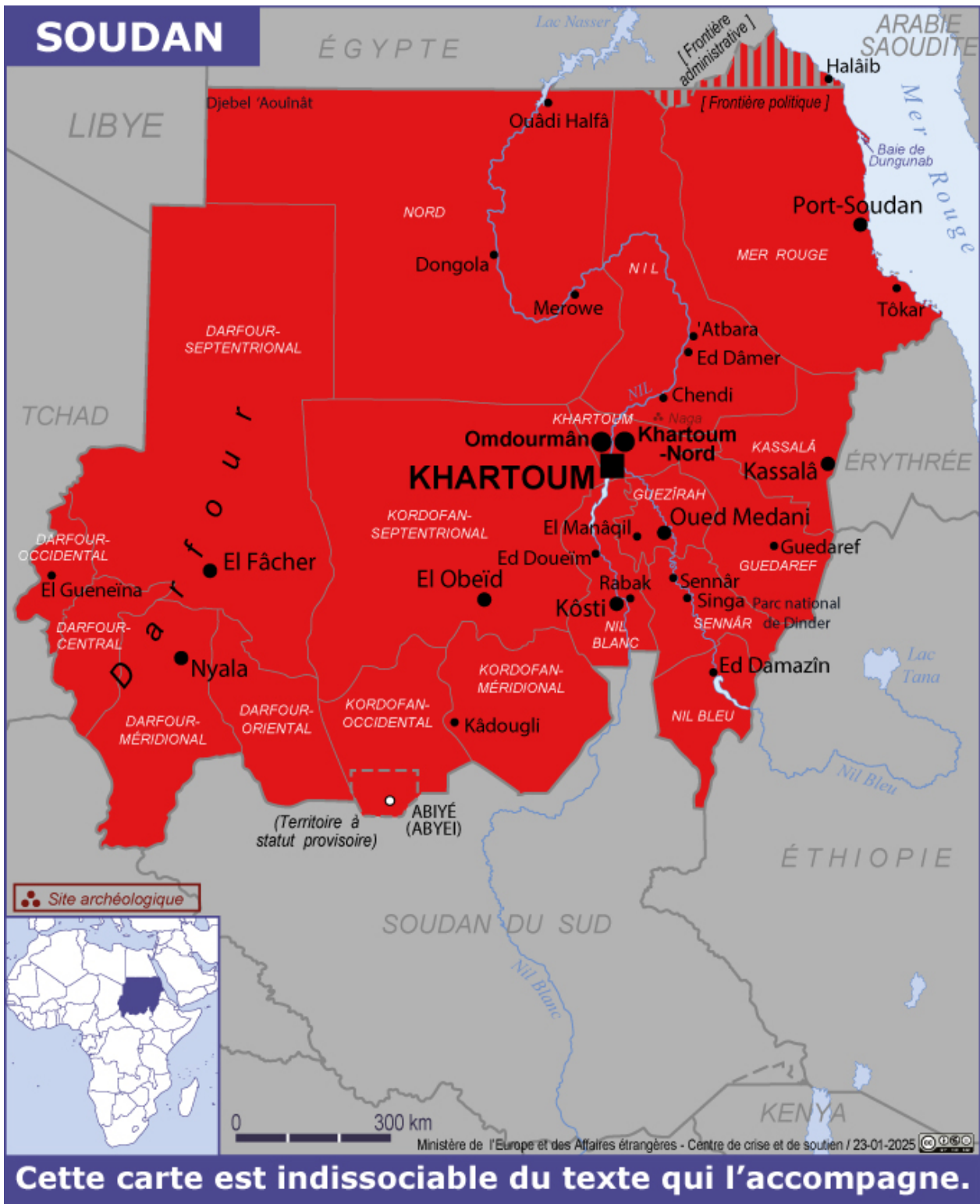
L'Ambassade de France à Khartoum est fermée jusqu'à nouvel ordre et n'est plus en mesure d'assurer l'assistance consulaire des ressortissants français qui se trouveraient encore sur place.

Il est instamment recommandé à tous les ressortissants français qui se trouveraient encore au Soudan de quitter le territoire par leurs propres moyens, et de se rendre dans un pays voisin (Égypte ou Éthiopie).

Sécurité

Date de mise à jour le : 01 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Zones de vigilance



Dernière actualisation le 12/03/2026, information toujours valable à la date du jour

Zones formellement déconseillées (en rouge)

Dans le contexte des affrontements en cours l'intégralité du territoire soudanais est formellement déconseillé.

États du Darfour

Il est formellement déconseillé de se rendre dans les cinq États fédérés du Darfour, où la situation sécuritaire reste très instable. Ces États sont soumis à de fortes restrictions de circulation de la part des autorités locales.

Des combats entre forces gouvernementales et forces rebelles s'y déroulent encore de manière récurrente, mais on assiste surtout à un accroissement des heurts intercommunautaires et à une recrudescence d'actes de violence de nature criminelle (vols de véhicules, attaques à main armée, prise d'otages, etc.) perpétrés par des « coupeurs de route ».

État du Kordofan

Il est formellement déconseillé de se rendre au Kordofan où le conflit s'est récemment étendu. Au Kordofan méridional, des affrontements réguliers opposent également l'armée et un groupe rebelle qui refuse jusqu'ici d'intégrer le processus de paix inter-Soudanais.

Région du Djebel 'Aouînât

Le Djebel 'Aouînât est une zone frontalière isolée (située entre l'Égypte, le Soudan et la Libye), lieu de passage de nombreux trafics où des milices sévissent en toute impunité. Les voyages dans cette région sont formellement déconseillés, en raison des activités criminelles qui s'y déroulent.

Frontière avec l'Éthiopie

L'intégralité de la zone frontalière entre le Soudan et l'Éthiopie est formellement déconseillée en raison de la présence de groupes armés et de milices, notamment dans la zone contestée du Triangle d'el Fashaga. La zone frontalière où ont été installés les camps de réfugiés tigréens (à cheval sur le Sud des États fédérés de Gedaref et de Kassala) est formellement déconseillée.

Les excursions dans le parc naturel de Dinder, dans l'État de Sennar (sud-est du pays), sont également formellement déconseillées en raison de la présence de groupes armés et de « coupeurs de route ».

Risques encourus et recommandations associées

Risque terroriste

Compte tenu des menaces pesant d'une manière générale sur les intérêts occidentaux dans la zone sahélienne, le risque d'attaques sur tout le territoire, est réel.

Il est instamment recommandé à tous les ressortissants français de ne pas se rendre au Soudan.

Criminalité

La criminalité est très forte compte tenu de la forte dégradation de la situation sécuritaire, économique et humanitaire.

Piraterie maritime

Des attaques de pirates proches des côtes du Soudan et plus au large **par les Houthis contre les navires étrangers** sont régulièrement signalées. Il est recommandé de consulter les informations de la fiche Piraterie maritime.

Entrée / séjour

Date de mise à jour le : 01 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Formalités d'entrée

L'accès au territoire du Soudan est soumis à l'obtention préalable d'un visa, y compris pour les passeports officiels. Depuis le déclenchement du conflit en avril 2023, les services de l'État soudanais sont cependant affectés par les combats et il est fortement déconseillé de se rendre dans le pays.

Avant le conflit, pour obtenir un visa d'entrée, il fallait s'adresser à l'ambassade du Soudan de son lieu de résidence et compter un délai pouvant aller jusqu'à 5 semaines. Le Soudan délivre rarement des visas valables pour plusieurs entrées.

Il convient de disposer d'un passeport d'une validité minimale de 6 mois à la date d'entrée sur le territoire soudanais. Jusqu'ici, aucun étranger n'était admis sur le territoire soudanais s'il était détenteur d'un passeport revêtu d'un visa ou d'un tampon israélien ; la signature en 2021 par le Soudan des Accords d'Abraham pourrait faire évoluer cette réglementation dans un futur proche mais aucune notification officielle n'a été effectuée par les autorités soudanaises.

Les visiteurs et les expatriés titulaires de passeports ordinaires sont tenus, dans les trois jours suivant leur arrivée, de se faire enregistrer auprès de la direction générale des passeports, au service des étrangers, quels que soient l'objet et la durée de leur séjour. Il faut procéder à cet enregistrement auprès des autorités de police dans chaque ville où l'on séjourne. En cas d'oubli ou de retard, les contrevenants doivent payer une amende.

En cas de dépassement de la durée du séjour autorisé par le visa, il convient, pour éviter d'avoir à payer une amende, d'obtenir auprès des services de police en charge des étrangers une prolongation de son visa.

Les personnes mineures binationales (française et soudanaise) peuvent quitter le territoire soudanais avec le père sans l'accord de la mère, mais pas avec la mère sans l'accord du père.

Permis de voyager

Un « travel permit » (permis de voyager) est exigé pour tout déplacement en dehors de Khartoum et peut s'avérer difficile à obtenir pour se rendre dans certaines parties du pays, en fonction de la situation du moment.

Les permis de voyager peuvent être sollicités lors du dépôt de la demande de visa dans les ambassades du Soudan à l'étranger.

Tout ressortissant étranger est, en outre, tenu de s'enregistrer auprès des autorités locales (ministère de l'intérieur ou commissariat de police), dans les trois jours suivant son arrivée dans le pays. Cette formalité est à réitérer, le cas échéant, dans toute localité où il est prévu de résider, hors de la capitale.

Santé

Date de mise à jour le : 01 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Avant le départ

Un séjour à l'étranger implique pour tout voyageur de prendre certaines précautions en matière de santé. La rubrique ci-dessous mentionne les indications essentielles. Ces indications ne dispensent toutefois pas le voyageur d'une consultation chez son médecin traitant et/ou dans un centre de vaccinations internationales, suffisamment longtemps avant la date de départ pour permettre le rappel des vaccins si nécessaire.

Les infrastructures de santé ont été considérablement frappées par le conflit. Le pays traverse également une pénurie importante de médicaments.

Frais d'hospitalisation et dépenses de santé

Afin de faire face aux frais d'hospitalisation et aux dépenses de santé, parfois très élevés à l'étranger, il est impératif de disposer d'un contrat d'assistance ou d'une assurance permettant de couvrir tous les frais médicaux (dont la chirurgie et l'hospitalisation) et de rapatriement sanitaire, au risque de ne pas avoir accès aux soins, y compris en cas d'urgence vitale. Ces frais ne pourront en aucun cas être pris en charge par l'ambassade de France sur place.

Recommandations pour la santé

Consulter si besoin son médecin traitant ou un centre de vaccinations internationales (médecine des voyages) pour faire une évaluation de son état de santé et bénéficier de recommandations sanitaires, notamment sur les vaccinations. Consulter éventuellement son dentiste avant le départ.

Constituer sa pharmacie personnelle en conséquence et n'emporter dans ses bagages que les médicaments strictement nécessaires ; ne jamais consommer de médicaments achetés dans la rue (risque de contrefaçons). Les médicaments doivent être dans leur emballage d'origine avec les étiquettes originales, accompagnés d'une ordonnance portant le nom des médicaments en dénomination commune internationale (DCI). Il est indispensable de vérifier que les médicaments concernés sont autorisés dans le pays visité : pour plus d'informations, consulter la fiche Informations pratiques.

Vaccinations

Les vaccins recommandés en France sont également indispensables lors d'un séjour à l'étranger : les maladies qu'ils préviennent circulent partout dans le monde, parfois même plus fréquemment qu'en France. Avant tout départ, le voyageur (adulte et enfant) doit donc d'abord s'assurer d'être à jour du calendrier vaccinal français, en particulier des vaccins contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la coqueluche mais aussi contre la rougeole. Le carnet de vaccination peut être demandé à l'arrivée de certains pays.

Des vaccinations complémentaires peuvent être nécessaires :

- **Fièvre jaune** : a vaccination contre la fièvre jaune est recommandée, notamment en cas de voyage dans le Sud du pays et doit être faite avant le départ dans un centre de vaccinations spécialisé ;
- **Hépatite A** : en fonction des conditions et de la durée de séjour ;
- **Fièvre typhoïde** : en fonction des conditions et de la durée de séjour ;
- **Hépatite B** : en cas de séjours fréquents ou prolongés ;
- **Méningite ACWY** en cas de séjour pendant la saison sèche (habituellement hiver et printemps) ou d'épidémie signalée ;
- **Tuberculose** : chez les enfants de moins de 15 ans en cas de séjours fréquents ou prolongés ;

- **Rage** : notamment enfants en bas âge, séjour en milieu rural ou éloigné des villes principales ;
- **Chikungunya** en cas d'épidémie ou de séjour prolongé ;
- **Dengue** en cas d'épidémie active ou de séjour prolongé en zone endémique ;
- **Mpox** en cas d'exposition à risque.

Il est fortement conseillé d'effectuer toutes ces vaccinations avant d'arriver au Soudan, car l'approvisionnement en vaccins n'y est pas assuré.

Il est donc conseillé de consulter son médecin traitant ou un centre de vaccinations internationales (médecine des voyages) suffisamment de temps avant le voyage.

Risques sanitaires

Maladies transmises par les moustiques

Chikungunya

La chikungunya est une maladie virale transmise par l'intermédiaire de moustiques infectés. Cette maladie se manifeste par l'apparition de symptômes grippaux (fièvre, douleurs musculaires et articulaires). En cas de signes cliniques, il est impératif de consulter immédiatement un médecin ; le traitement est uniquement symptomatique. Les moyens de prévention reposent sur la vaccination et la protection contre les piqûres de moustiques. Il est conseillé avant le départ de se référer à son médecin traitant et/ou à un centre de vaccination internationale.

Pour plus d'informations, consulter la rubrique risques sanitaires.

De nombreux cas de chikungunya sont signalés, notamment dans la région de Kassala.

Dengue

La dengue est une maladie virale transmise par piqûres de moustiques. Les symptômes sont de type grippal (fièvre, maux de tête, courbatures, parfois éruption cutanée). En cas de signes cliniques, il est impératif de consulter immédiatement un médecin. Il n'existe pas de traitement curatif. La prise en charge médicale repose uniquement sur le traitement des symptômes. Il faut impérativement éviter la prise d'anti-inflammatoire. La prévention individuelle repose essentiellement sur les moyens de protection contre les piqûres de moustiques. La vaccination des voyageurs peut être indiquée dans certains cas. Il est conseillé de se référer, avant son départ, à son médecin traitant et /ou à un centre de vaccination internationale.

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère de la Santé et le site de l'Organisation mondiale de la Santé.

Les autorités sanitaires locales attirent l'attention de la population en raison de la multiplication des cas de dengue.

Fièvre de la vallée du Rift (FVR)

La fièvre de la vallée du Rift est une maladie principalement animale due à un virus qui peut occasionnellement infecter les humains. La transmission résulte d'un contact direct ou indirect avec des fluides corporels d'animaux contaminés mais peut aussi être due à la piqûre de moustiques infectés. À ce jour, aucune transmission entre humains n'a été observée.

Chez l'humain la FVR est souvent asymptomatique ou bénigne et peut entraîner de la fièvre, une faiblesse générale et des douleurs articulaires. Dans de rares cas, des complications graves peuvent survenir (troubles oculaires, méningés ou hémorragiques). Il n'existe pas de traitement spécifique.

Il est recommandé de se protéger contre les piqûres de moustiques, de consommer uniquement des produits d'origine animale (viande, lait) bien cuits et d'éviter de manipuler les animaux malades ou morts.

Pour plus d'informations, consulter le site de l'Organisation mondiale de la Santé.

Paludisme

Le paludisme (ou malaria) est une maladie parasitaire transmise par piqûres de moustiques infectés. Les formes bénignes associent des symptômes de type grippal : fièvre, frissons, fatigue, maux de tête, courbatures, vomissements. Des formes graves potentiellement mortelles peuvent survenir d'emblée ou en l'absence de traitement (confusion, convulsions, difficultés à respirer, jaunisse, saignements anormaux). En cas de survenue de symptômes pendant un séjour à l'étranger ou dans les semaines qui suivent le retour, il est nécessaire de consulter rapidement un médecin.

La prévention du paludisme repose sur la protection contre les piqûres de moustiques et la prise d'un traitement préventif. Avant tout séjour en zone d'endémie, il est recommandé de consulter son médecin traitant ou un médecin spécialisé en médecine des voyages.

Pour plus d'informations, consulter la rubrique risques sanitaires.

Zika

Il s'agit d'une maladie due à un virus transmis principalement par piqûre de moustiques et dans certains cas par voie sexuelle. Les symptômes sont généralement absents ou modérés (fièvre, maux de tête, douleurs articulaires, éruptions cutanées). La survenue de complications graves telle que des atteintes neurologiques (syndrome de Guillain Barré) et des microcéphalies chez des nouveau-nés de femmes enceintes infectées par le virus est attestée.

La prévention repose uniquement sur la protection contre les piqûres de moustiques.

Il est conseillé aux femmes enceintes ou ayant un projet de grossesse de consulter au préalable un médecin avant tout déplacement dans une zone infectée. En cas de maintien du voyage, il est impératif de se protéger des piqûres de moustiques et d'appliquer les mesures adaptées contre la transmission sexuelle.

Consulter un médecin en cas de fièvre survenant pendant le voyage ou dans les semaines qui suivent le retour en France.

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère de la Santé et le site de l'Organisation mondiale de la Santé.

Autres maladies

Choléra

Le choléra est une infection digestive bactérienne qui se transmet par ingestion d'aliments mal cuits (fruits de mer, par exemple) ou souillés (fruits et légumes) et/ou ingestion d'eau contaminée. Cette maladie, dite « des mains sales », se traduit par des troubles digestifs sévères (diarrhée

liquide abondante, crampes abdominales, vomissements), un état de faiblesse générale et parfois de la fièvre.

La prévention repose sur la vaccination et le respect des règles d'hygiène alimentaire (se laver régulièrement les mains, ne consommer que de l'eau en bouteille, peler les fruits et légumes, manger de la nourriture cuite ; utilisation des installations sanitaires). Les personnes présentant les signes de la maladie doivent consulter un médecin en urgence.

Pour plus d'informations, consulter le site Santé publique France et le site du ministère de la Santé.

Fièvre typhoïde

La fièvre typhoïde est une maladie infectieuse causée par des bactéries présentes dans l'eau ayant subi une contamination fécale d'origine humaine, en général dans des zones où l'hygiène est précaire. L'infection résulte le plus souvent, de l'ingestion d'eau ou d'aliments contaminés ou d'une transmission directe de personne-à-personne. Les symptômes surviennent en moyenne 3 semaines après la contamination et associent : une fièvre continue, des maux de tête, une perte d'appétit, des douleurs abdominales avec diarrhée ou constipation, une grande fatigue et parfois une éruption cutanée. Dans les formes plus graves, la fièvre typhoïde peut être fatale en l'absence de traitement.

Les mesures de prévention reposent sur les règles élémentaires d'hygiène générale vis-à-vis de l'eau, des aliments et du lavage des mains ainsi que sur la vaccination.

Pour plus d'informations, consulter le site de l'Institut Pasteur.

Hépatite A

L'hépatite A est une maladie virale du foie provoquée par l'ingestion d'eau ou d'aliments contaminés. La prévention repose sur la vaccination et le respect de règles d'hygiène alimentaire.

Méningites à méningocoques

Il s'agit d'une infection très grave voire mortelle due à une famille de bactérie appelé méningocoques, qui atteint les enveloppes du cerveau et de la moelle épinière. La transmission entre individus se fait par l'intermédiaire de gouttelettes et sécrétions respiratoires et pharyngées, lors d'un contact prolongé. Des épidémies régulières sont observées en Afrique sub-saharienne notamment pendant la saison sèche (de novembre à juin). Les symptômes associent fièvre, maux de tête et du cou intenses, vomissements, léthargie, voire troubles de la conscience et coma. L'apparition de taches rouges sur la peau (purpura) d'extension rapide constitue un signe de gravité imposant une prise en charge médicale immédiate. La prévention repose sur la vaccination contre le méningocoque (sérotypes A, C, Y, W135). Il est recommandé de consulter un médecin ou un centre de vaccinations internationales avant tout voyage.

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère de la Santé.

Des cas de méningites bactériennes sont régulièrement enregistrés dans la plupart des États fédérés du pays (en particulier dans les cinq États du Darfour ainsi que dans les États du Nil bleu, de Kassala, de la Gezira, du Sennar et de Gedaref, du Nord et du Sud Kordofan ainsi qu'à Khartoum). La plus grande prudence est conseillée en cas de déplacement dans cette zone, et il convient d'éviter de s'y rendre avec de jeunes enfants.

Poliomyélite

La poliomyélite est une maladie très contagieuse due à un virus, transmis principalement par l'intermédiaire d'eau souillée et d'aliments contaminés par les selles. Après une incubation de quelques jours, l'infection est souvent bénigne voire asymptomatique mais dans de rares cas, elle peut entraîner une paralysie aiguë parfois irréversible, notamment des membres inférieurs. La paralysie des muscles respiratoires peut être mortelle. Il n'existe pas de traitement curatif et seulement des soins symptomatiques. La prévention repose sur la vaccination.

Pour plus d'informations, consulter le site de l'Organisation mondiale de la Santé et le site de l'Institut Pasteur.

Rage

La rage est une maladie virale mortelle affectant le système nerveux et présent dans la salive des animaux infectés, tels que chiens, chats, chauves-souris et autres mammifères sauvages. Le virus se transmet par morsure, griffure ou contact de la salive avec une peau lésée ou une muqueuse. L'évolution est rapide avec l'apparition de fièvre, maux de tête, anxiété puis de troubles neurologiques (coma). La rage est presque toujours mortelle une fois les symptômes déclarés. Il est recommandé d'éviter tout contact avec des animaux suspects domestiques ou sauvages. La vaccination préventive contre la rage avant un séjour en zone exposée peut être indiquée en fonction du type de voyage et en particulier chez les jeunes enfants dès qu'ils marchent. Il est conseillé de demander conseil à un médecin ou à un centre de vaccinations internationales.

En cas d'exposition à risque, consulter immédiatement un médecin même si la vaccination est bien à jour.

Pour plus d'informations, consulter la rubrique risques sanitaires et le site de l'Institut Pasteur.

Tuberculose

La tuberculose est une maladie infectieuse causée par une bactérie, transmise par voie aérienne. Elle touche principalement les poumons, mais peut aussi affecter d'autres organes. La maladie peut être latente ou active, avec des symptômes comme une toux prolongée, de la fièvre, des sueurs nocturnes et une perte de poids. Le traitement associe plusieurs antibiotiques pendant plusieurs mois. La prévention repose sur la vaccination par le BCG, la détection précoce et le traitement complet des malades.

Pour plus d'informations, consulter le site de l'Institut Pasteur et le site de l'Organisation mondiale de la Santé.

Pendant le voyage

Mesures générales de prévention des piqûres de moustiques

- Porter des vêtements longs et couvrants ;
- Appliquer des produits répulsifs cutanés sur les zones découvertes du corps ;
- Protéger son logement (moustiquaires imprégnées d'insecticide, diffuseurs électriques, serpentins à l'extérieur, climatisation, etc.) ;
- Détruire les sites potentiels de reproduction des moustiques (récipients d'eau stagnante comme les soucoupes sous les pots de fleurs, les gouttières, les pneus, etc.).

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère en charge de la Santé et le site de l'Assurance Maladie.

Mesures de prévention des contaminations digestives

- Se laver les mains régulièrement avec de l'eau et du savon ou des solutions de lavage hydroalcooliques, surtout avant et après les repas et le passage aux toilettes ;
- Veiller à la qualité des aliments et surtout à leur bonne cuisson ;
- Éviter la consommation de produits alimentaires (poisson, viande, volaille, lait) crus ou peu cuits ;
- Peler les fruits et légumes ou les laver soigneusement (à l'eau saine) ;
- Éviter les crudités, coquillages, plats réchauffés et buffets froids ;
- Ne boire que de l'eau ou des boissons encapsulées ou de l'eau rendue potable (filtration, ébullition ou à défaut produit désinfectant) ;
- Éviter les glaçons et glaces, ainsi que la consommation de jus de fruits frais, de légumes crus et de fruits non pelés ;
- Ne consommer le lait que pasteurisé ou bouilli.

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère en charge de la Santé.

Infections sexuellement transmissibles (IST)

Il est recommandé d'éviter les comportements sexuels à risque et de prendre toutes les précautions d'usage. En cas d'exposition à un risque, il est recommandé de consulter au plus tôt un professionnel de santé.

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère en charge de la Santé.

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère de la Santé.

Informations utiles

Date de mise à jour le : 01 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Transport

Réseau routier

La circulation est formellement déconseillée depuis l'éclatement du conflit en avril 2023. Les routes asphaltées sont peu nombreuses. Le mauvais état des routes, l'absence de signalisation et le manque d'éclairage public augmentent le risque d'accidents. De nombreuses routes peuvent se révéler impraticables pendant la saison des pluies, de juillet à septembre. Des tempêtes de sable, entre mars et août, peuvent également réduire la visibilité. Il est fortement déconseillé de voyager la nuit.

Permis de conduire

Pour conduire au Soudan, un permis de conduire soudanais doit être établi dans les six premiers mois du séjour. Dans ce délai, il est possible de conduire avec un permis de conduire international (la police peut toutefois imposer une amende pour défaut de permis de conduire soudanais). Les assurances refuseront de couvrir les dommages causés par des personnes qui ne sont pas titulaires d'un permis de conduire soudanais.

Stations-service

Dans les régions rurales, les stations d'essence étant parfois très éloignées les unes des autres et souvent mal approvisionnées, il est prudent de disposer de carburant de réserve.

Transport collectif

Les transports par autobus sont très dangereux en raison de la vétusté du matériel et de l'imprudence des conducteurs. Il est recommandé de ne pas utiliser ce mode de transport.

Transport aérien

Toutes les compagnies aériennes enregistrées au Soudan sont sur la liste noire européenne (PDF - 292 Ko). Il est recommandé de ne pas y recourir.

Législation locale

Stupéfiants

Le commerce et la consommation de drogues sont sévèrement réprimés.

Photographies

Pour faire des photographies, il faut être muni d'une autorisation, à solliciter auprès du Département de la communication extérieure du ministère de la Culture et de l'Information. Photographier des bâtiments officiels est déconseillé, certains pouvant être considérés comme stratégiques et interdits de prise de vue, comme c'est le cas des aéroports, des ponts et des chemins de fer.

Importations

L'importation d'armes à feu et de postes émetteurs-récepteurs radio est interdite.

L'importation de devises est soumise à une déclaration auprès des Douanes aéroportuaires. L'exportation de devises est limitée, pour les étrangers au départ de l'aéroport de Khartoum, à 3.000 USD.

Les boissons alcoolisées sont interdites, y compris à l'arrivée dans les bagages, ainsi que tout matériel à caractère érotique ou pornographique.

Us et coutumes

La majorité de la population soudanaise est de religion musulmane. Il convient de porter une tenue vestimentaire correcte et d'adopter un comportement discret, respectueux des us et coutumes locaux.

Divers

Devise

Les cartes bancaires (CB, Mastercard, VISA, etc.) ainsi que les travellers cheques ne sont pas acceptés. Il est indispensable de se munir de devises en espèces (dollars préférés à l'euro).

Voyages d'affaires

Date de mise à jour le : 01 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Visa d'affaires

Il n'existe pas au Soudan de dispositions officielles en matière de délivrance de visas pour les voyages d'affaires. C'est le régime commun qui s'applique.

Il est formellement déconseillé de se rendre au Soudan depuis le déclenchement du conflit en avril 2023.

Réseaux de communication

Le réseau téléphonique, qui était souvent défaillant et très aléatoire en termes de couverture avant le conflit, est gravement affecté par les combats.

Contacts utiles

Date de mise à jour le : 01 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Retrouvez dans cette rubrique des informations de contact relatives aux administrations, services et organismes locaux.

Annuaire des représentations soudanaises en France

[Voir la liste](#)